

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-78**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-78 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Autoriser une clôture en maille de chaînes galvanisées pour une patinoire;
- Modifier la hauteur des clôtures autorisées pour un centre de jardin. »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance ordinaire du 5 octobre 2010, dudit projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 2 novembre 2010 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

- **D'autoriser une clôture en maille de chaînes galvanisées pour une patinoire extérieure;**
- **D'autoriser que la clôture d'un centre de jardin ait une hauteur de 3 mètres.**

QUE ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, et ce, sans interruption..

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 21 octobre 2010

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement